

**ANNEXE**

**MONTANT DES REDEVANCES AFFERENTES  
AUX BREVETS D'INVENTION**

Nature de l'opération	Montant en dinar
Dépôt d'une demande de brevet et première annuité	140
Revendication d'une priorité de dépôt	30
Revendication à partir de la onzième	30
Modification d'une revendication	24
Rectification d'erreurs matérielles (d'expression ou de transcription) par page	36
Reprise de l'examen de fond de la demande	100
Retrait d'une demande de brevet	40
Extrait du registre national des brevets	16
Copie d'un dossier relatif à un brevet ou à une demande de brevet	16
Annuités de maintien en vigueur du brevet ou de la demande du brevet :	
- de la 2 <sup>ème</sup> à la 5 <sup>ème</sup> annuité	50 par année
- de la 6 <sup>ème</sup> à la 10 <sup>ème</sup> annuité	130 par année
- de la 11 <sup>ème</sup> à la 15 <sup>ème</sup> annuité	265 par année
- de la 16 <sup>ème</sup> à la 20 <sup>ème</sup> annuité	500 par année
Retard de paiement d'une annuité dans le délai de grâce par mois de retard	1/12 de l'annuité prescrite
Renonciation au brevet d'invention	40
Recours en restauration	100
- Inscription d'une saisie	40
- Inscription d'une validation de saisie	40
- Inscription d'une main levée de saisie	40
Inscription d'une cession ou d'une transmission d'une demande de brevet ou d'un brevet	200
- Inscription d'un contrat de licence	100
- Inscription d'une modification d'un contrat de licence	100
- Inscription d'un renouvellement d'un contrat de licence	100
- Inscription des actes portant toute modification des demandes de brevets ou des brevets inscrits.	40